



## Projet "Berli-Rostock"

*« Faire avancer l'accès des femmes au plus haut niveau de la décision publique politique en Europe par l'action franco-allemande »*

# Analyse comparative de la parité en France et en Allemagne

Séminaire franco-allemand à l'Ambassade de France et au Bundesrat à Berlin (Allemagne)  
09 mai 2025



## I . Les élections nationales 2024-2025

Contexte électoral : les élections législatives en France les 30 juin et 7 juillet 2024, ainsi que les élections au Bundestag en Allemagne le 23 février 2025 ont conduit à un renouvellement anticipé des élus nationaux dans les deux pays.

Cette note vise à évaluer la situation de la parité hommes- femmes dans des contextes électoraux distincts

### **Cadre juridique**

En France, le principe d'égalité de représentation des femmes et des hommes (la parité) est inscrit, depuis juillet 1999, dans l'Article Premier de la Constitution de Vème République (1958) : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». L'Article 4 souligne que les partis doivent « contribuer à sa mise en œuvre ».

La loi du 6 juin 2000 impose des sanctions financières aux partis qui ne respectent pas l'égalité de représentation des femmes et des hommes en nombre de candidatures aux élections législatives. La loi du 4 août 2014 double ces pénalités financières.

En Allemagne, il n'y a pas de contrainte légale : le principe de liberté des partis politiques est constitutionnel. L'égalité de représentation des hommes et des femmes dépend uniquement des choix politiques des partis.

### **Systèmes électoraux**

En France, c'est un scrutin uninominal à deux tours au sein de 577 circonscriptions électorales.

En Allemagne, c'est un scrutin mixte avec deux votes :

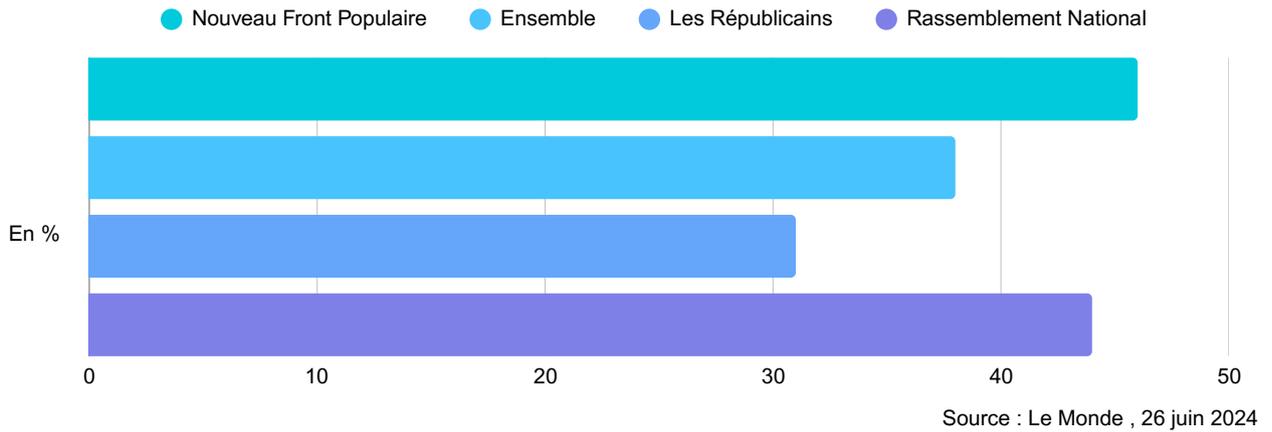
- un pour un candidat de la circonscription (299 sièges, vote uninominal à un tour) ;
- un vote au scrutin proportionnel sur listes proposées par les partis.

La nouvelle loi électorale ramène désormais à 630 le nombre de sièges au Bundestag (suppression définitive des sièges surnuméraires ; on en dénombrait 106 de plus soit 736 dans l'Assemblée sortante).

### **Résultats des législatives en France, 30 juin et 7 juillet 2024**

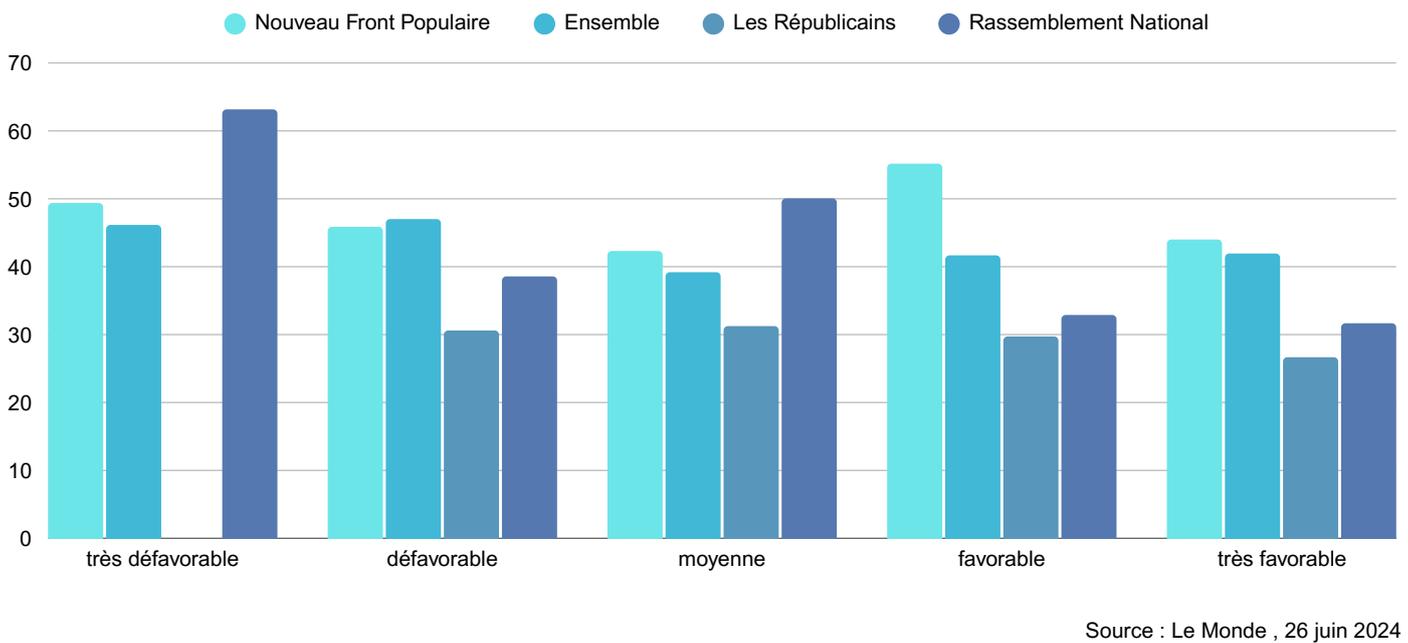
Le nombre de candidates est en baisse : 42,3 % (contre 44,2% en 2022). Aucune des 4 forces politiques ne respecte la parité de candidatures, même si le NFP (Nouveau Front Populaire) et le RN (Rassemblement National) s'en rapprochent, contrairement à LR (Les Républicains), qui fait le choix de payer de fortes pénalités en présentant peu de femmes. On constate que la Majorité Présidentielle, Ensemble, investit moins de candidates qu'en 2017.

### Schéma n°1 : Proportion des femmes dans les investitures aux législatives 2024



Près de la moitié des candidates (41,4 %) ne bénéficie pas d'investitures de qualité.

### Schéma n°2 : Qualification des investitures féminines aux élections législatives de 2024



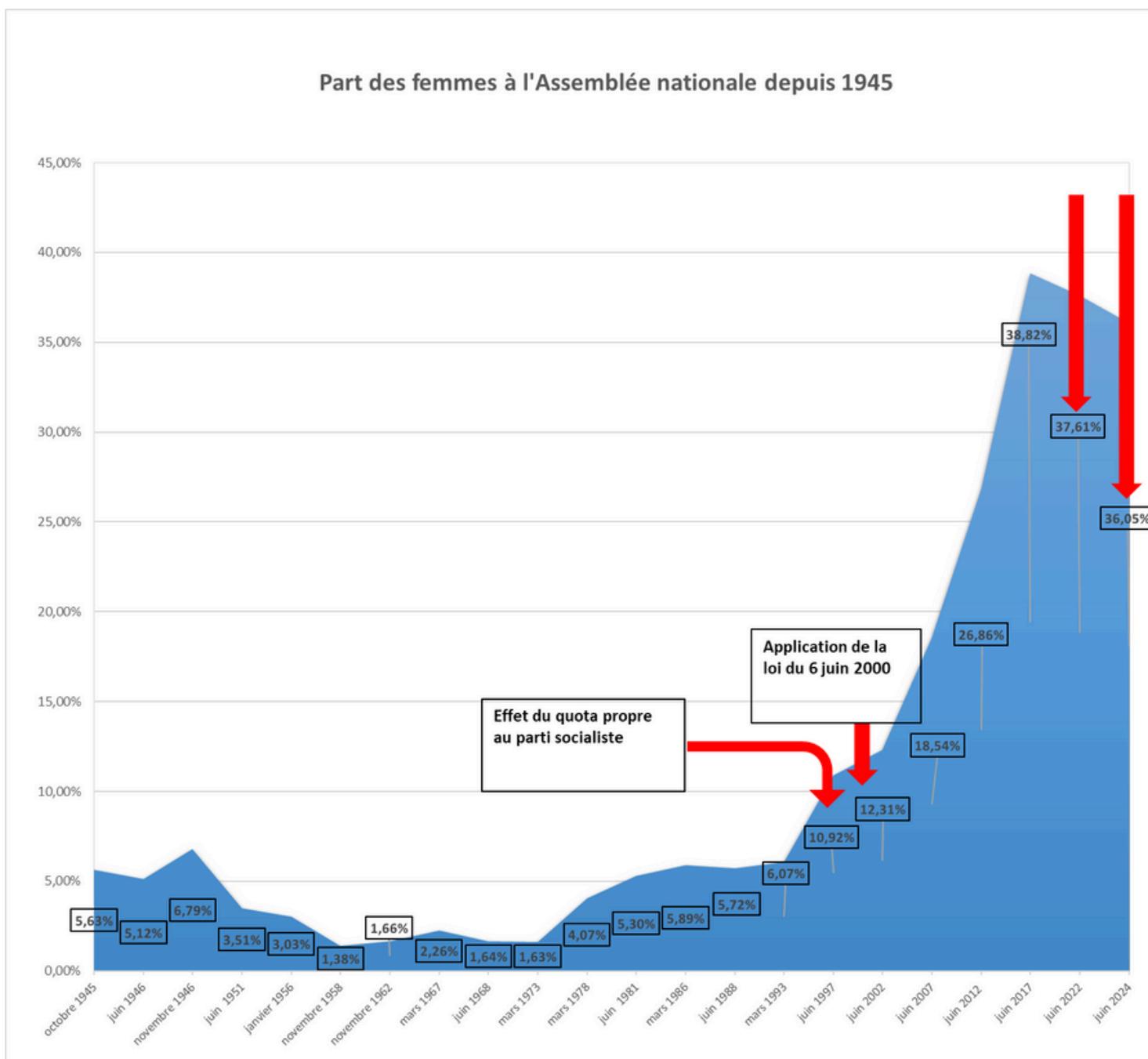
Ainsi, alors que jusqu'en 2017, l'égale représentation des femmes et des hommes était en progression, on constate que, depuis les deux dernières élections législatives, la part des femmes élues est en recul, passant de 38,8% à 36.1% des députés, soit une baisse de 2.7 %. Le Sénat, qui par le passé s'est beaucoup et longtemps opposé au droit de vote des femmes, seulement acquis dans l'immédiat après guerre, est aujourd'hui plus féminisé que l'Assemblée Nationale : 36,8% de sénatrices, 36,05% de députées.

## Pourquoi ce recul du nombre de femmes élues en France ?

En 2017, En Marche, qui sortira victorieux de l'élection présidentielle avait investi 255 femmes pour 511 candidatures. Il n'y avait pas à ce moment-là de véritables enjeux de pouvoir.

Cinq ans après, en 2022, le paysage politique est différent : les stratégies de réélection des sortants prédominent, des enjeux de pouvoir prévalent. On constate aussi dans toutes les formations politiques une moindre qualité des investitures féminines. La dissolution anticipée de l'Assemblée Nationale accentue la tendance.

### Schéma n°3 : Part des femmes à l'Assemblée Nationale depuis 1945



Sources : Observatoire régional de la parité d'Occitanie et Assemblée nationale, juillet 2024

## Focus sur l'Occitanie

Cette tendance à la baisse se confirme aussi en Occitanie : de 42,9% de femmes députées en 2022, on chute aujourd'hui à 39% d'élues. Cependant, l'Occitanie résiste encore puisqu'elle élit un pourcentage de députées supérieur de près de trois points à celui de la France entière. Elle confirme son avance de 2017. On peut alors se demander, si les partis et groupements politiques y auraient été plus vertueux ? Ou bien s'ils auraient été influencés par un fait unique en France : la présence, sur le territoire régional, de femmes à la tête de cinq (Ariège, Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales) des treize départements d'une Région, l'Occitanie, elle-même dirigée par une présidente, Carole Delga ?

## Allemagne : résultats des élections au Bundestag du 23 février 2025

En Allemagne, on constate une évolution identique : 32,4% de femmes élues au Bundestag, soit une baisse de 2,9% par rapport à 2021 (35,8%).

10% des femmes sont élues directement par circonscription, 23 % le sont par scrutin de liste. Ce différentiel démontre que la voie privilégiée de l'accès des femmes au Bundestag est celle des partis. Ce qui pourrait interroger le principe français de contrainte légale, qui ne creuse pas un écart suffisamment significatif (FR 36,05 % de députées, DE 32,4%).

*Pourquoi ce recul du nombre de femmes élues en Allemagne ?*

Les partis les plus favorables à la parité, comme Les Verts et le SPD, ont subi des pertes significatives de sièges. Le SPD et les Verts ont chacun perdu la moitié de leurs sièges. Ces revers électoraux ont mécaniquement réduit la part des femmes au Bundestag.

En revanche, les partis les plus conservateurs comme la CDU-CSU et les partis d'extrême droite comme l'AFD ont accru leur représentation. Le nombre d'élus de l'AFD a doublé. Ces partis moins favorables à la dimension électorale d'égalité entre les femmes et les hommes privilégient les candidatures masculines, ce qui freine la parité.

En l'absence de toute législation, les partis politiques sont entièrement responsables de la mise en œuvre de la parité.

## II. Femmes maires en France et en Allemagne

Comme pour les élections législatives, les cadres juridiques et les systèmes électoraux sont différents dans les 2 pays.

Le dernier renouvellement a eu lieu en France en mars et juin 2020.

A cette date les conseillères et conseillers municipaux des communes de plus de 1000 habitants sont élus sur des scrutins de listes selon le principe de parité alternée : on dénombre ainsi dans ce type de commune une représentation égale des femmes et des hommes. Il n'y a cependant pas d'obligation de parité dans les communes de moins de 1000 habitants.

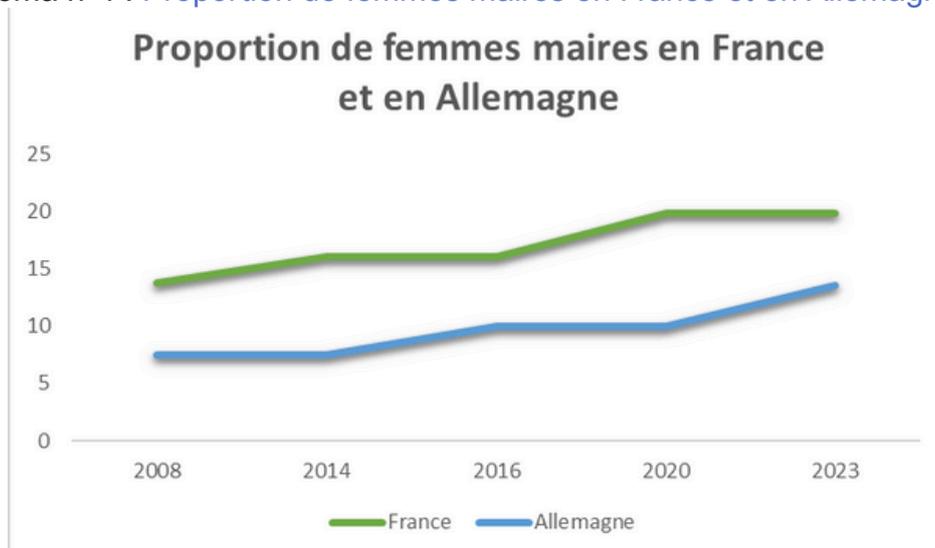
En Allemagne, le maire est élu au scrutin majoritaire et les conseillers municipaux sur un scrutin de liste, à la proportionnelle.

Si en France, on compte 42,4 % de femmes élues dans les conseils municipaux, il n'en est pas de même à la tête des exécutifs locaux : en l'absence de contrainte légale, seuls 19,8% des maires

sont aujourd’hui des femmes ; leur proportion augmente régulièrement, mais à pas feutrés au rythme de 3% chaque 6 ans. Le constat est sans appel : un quart de Siècle après la révision de la Loi fondamentale en juillet 1999, la proportion de femmes maires accuse un lourd retard ; il manque toujours 30 points pour atteindre la parité.

En Allemagne, la représentation des femmes dans les postes de maires est encore plus faible, avec une moyenne nationale de 13,5 %. Mais elle était de 8% en 2014.

Schéma n°4 : Proportion de femmes maires en France et en Allemagne



Source : Observatoire régional de la parité d'Occitanie, avril 2025

### Femmes maires dans les grandes villes

En France, sur les 42 communes de plus de 100 000 habitants, 12 sont dirigées par des femmes, soit 28,6% . La part des femmes maires dans les villes de plus de 50 000 habitants a presque doublé, passant de 10,8% en 2014 à 18,3% en 2020.

En Allemagne, parmi les 80 villes de plus de 100 000 habitants, seules 10 sont dirigées par des femmes, soit 10%. On constate aussi d'importantes disparités régionales, les Lander du Nord et de l'Est tels que le Schleswig-Holstein, Le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale ou le Brandebourg affichent une proportion plus importante de femmes maires, entre 16 et 18%, alors que les Landers de l'Ouest comme la Sarre ou la Bavière sont nettement en retrait.

Tableau n°1 : Femmes maires de grandes villes en France et en Allemagne

Femmes maires de grandes villes en France	Femmes maires de grandes villes en Allemagne
Paris (2 113 000 h) Anne Hidalgo, PS	Cologne (1074 000 h), Henriette Reker, indépendante
Nantes (325 000 h) Johanna Roland, PS	Bonn (332000 h) Katia Dörner, les Verts

Strasbourg (291 000h) Jeanne Barseghian, Verts	Augsbourg ( 297000 h) Eva Weber CSU
Lilles (238 000h) Martine Aubry, PS	Gelsenkirchen (261 000 h) , Karin Welge SPD
Rennes (227 000 h) Nathalie Appéré, PS	Aix la Chapelle (250 000 h) Sibylle Keupen, indépendante
Saint Denis de la Réunion (97 000 h) Ericka Bareigts, PS	Rostock ( 209000 h) Eva- Maria Kröger, Die Linke
Aix en Provence (148 000 h) Maryse Joissains, LR	Ludwigshafen (173 000 h) Jutta Steinruck, Indépendante

Source : Observatoire régional de la parité d'Occitanie, avril 2025

## Conclusion

L'analyse comparative des scrutins législatifs et municipaux en France et en Allemagne montre des dynamiques similaires :

- Un recul de la parité dans les élections nationales.
- Une légère progression dans les scrutins municipaux, mais à pas feutrés et de fourmis.

Ainsi, malgré des cadres juridiques distinct, France et Allemagne sont également à la peine. Et au bout du compte, force est de constater que, de part et d'autre du Rhin, seule la volonté politique permet d'avancer.

# GLOSSAIRE

<b>AFD</b>	Alternative pour l'Allemagne
<b>CDU</b>	Union chrétienne-démocrate d'Allemagne
<b>CSU</b>	Union chrétienne-sociale en Bavière
<b>SPD</b>	Parti social-démocrate d'Allemagne



## Observatoire régional de la parité d'Occitanie

<https://observatoire-parite-occitanie.fr>

Contact :

Geneviève Tapié, Présidente

[emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr](mailto:emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr)

